

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

# RISQUES MAJEURS

D.I.C.R.I.M.



édition 2015



brignoles.fr

## LA GESTION DES RISQUES EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Or, les risques recensés sur notre commune sont nombreux : incendies, inondations, grandes chaleurs, mouvements de terrains, transports de matières dangereuses... Notre situation géographique certes privilégiée fait également de Brignoles une cible de choix au regard des risques potentiels encourus.

Afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer et de mettre en place une information préventive complète et accessible à tous.

Cette édition du DICRIM a pour but de vous sensibiliser, en tant que citoyens, aux dangers potentiels et inhérents à la vie sur notre territoire.

La prévention passant d'abord et surtout par l'information, j'ai tenu à ce que ce document soit le plus clair et le plus simple possible pour que chaque habitant ait les bons réflexes pour se protéger en cas de crise. C'est pourquoi vous êtes invités à respecter les gestes simples décrits dans les pages suivantes.

Ensemble, poursuivons notre préparation afin d'être prêt à faire face aux risques naturels et technologiques qui pourraient nous toucher.

*Septembre 2015*

**Josette PONS**

*Député-Maire de Brignoles*

*Présidente de la Communauté  
de Communes du Comté de Provence*

# SOMMAIRE

RISQUE MAJEUR? DICRIM?

1-2

VIGILANCE METEO

3

SYSTEMES D'ALERTE

4



INONDATION

5-6

FEU DE FORET

7-8

MOUVEMENTS DE TERRAIN

9

SEISMES

10

RISQUE INDUSTRIEL

11

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

12

INTEMPERIES HIVERNALES

13

CANICULE

14



EQUIPEMENTS MINIMUMS

15

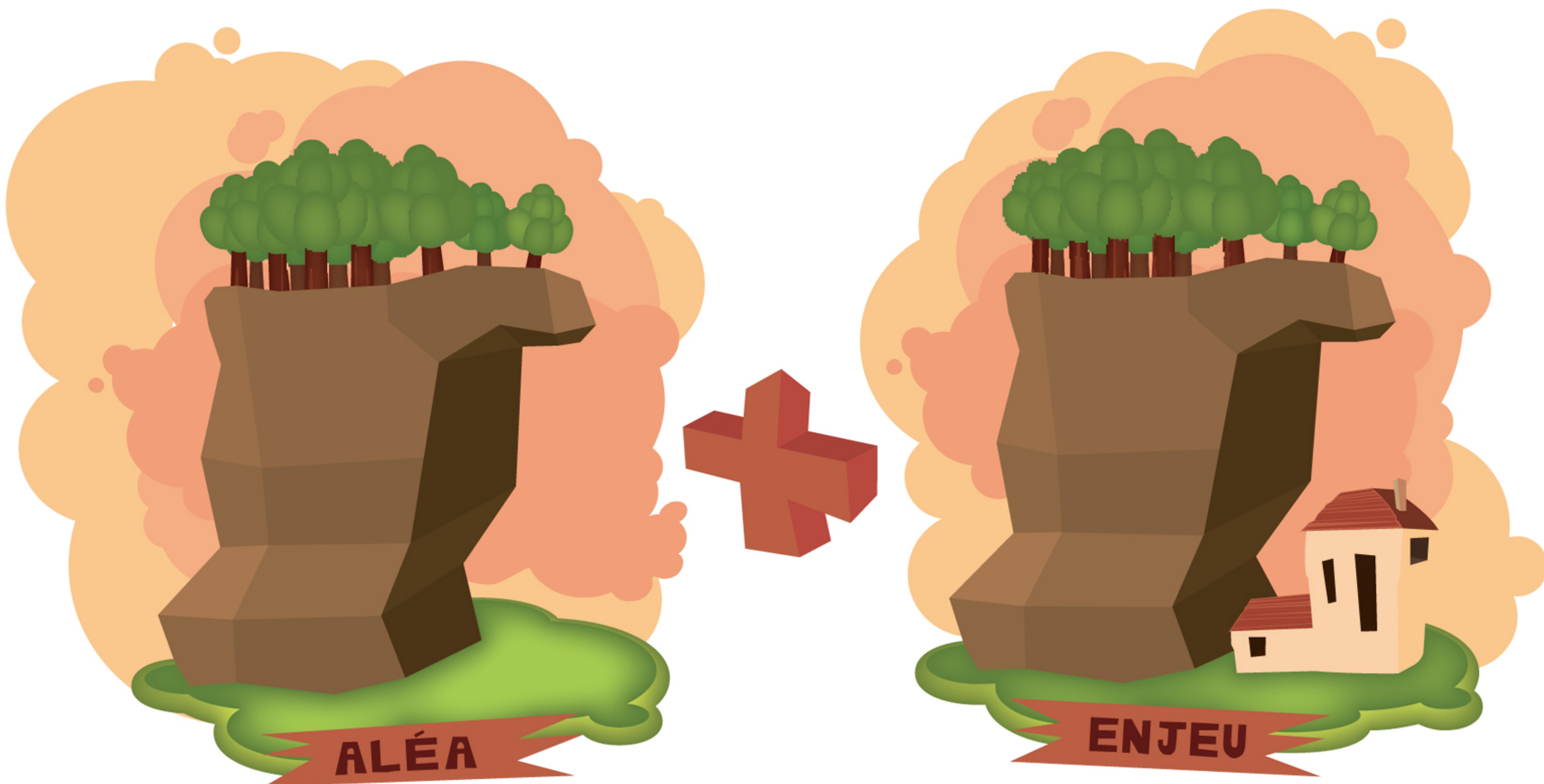
INFORMATIONS UTILES

15



LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS

16



## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque résulte de la combinaison d'un enjeu soumis à un aléa

- L'aléa est la possibilité de survenance d'un phénomène naturel ou technologique, pouvant engendrer des dommages.
- L'enjeu se constitue des personnes, des biens et de l'environnement, supportant le dommage.

Le risque majeur se caractérise par deux facteurs essentiels :

- ✦ Sa gravité (nombreuses victimes, dommages matériels importants)
- ✦ Sa faible fréquence par rapport aux risques ordinaires, avec un enjeu permettant d'apprécier la vulnérabilité d'un secteur géographique.

Il peut être :

- ✦ Naturel : résultant des seules forces de la nature
- ✦ Technologique : risque industriel, risque transport de matières dangereuses.

Pour répondre avec efficacité à un risque potentiel, la Ville prend en compte :

- ✦ La prévention qui consiste à repérer et analyser les risques, mettre en œuvre les dispositifs d'alerte de la population

La protection qui comprend :

- ✦ La préparation des mesures de sauvegarde de la population par la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- ✦ L'information préventive avec :
  - La publication de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) informant les administrés des risques auxquels est exposée la Commune
  - L'affichage des consignes à respecter dans les établissements communaux recevant du public (EPRP) et les terrains des gens du voyage.



## QU'EST-CE QU'UN DICRIM ?

C'est un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques présents sur la commune.

Il renseigne les brignolais sur le comportement à adopter et les consignes de sécurité à mémoriser si un événement (inondation, feux de forêt...) venait à se produire.

Ce document est évolutif, il sera enrichi au fur et à mesure des connaissances, des enseignements et des expériences acquises (chaque crise donne lieu à un retour d'expérience). Il s'appuie sur le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) et est accessible sur [www.brignoles.fr](http://www.brignoles.fr)

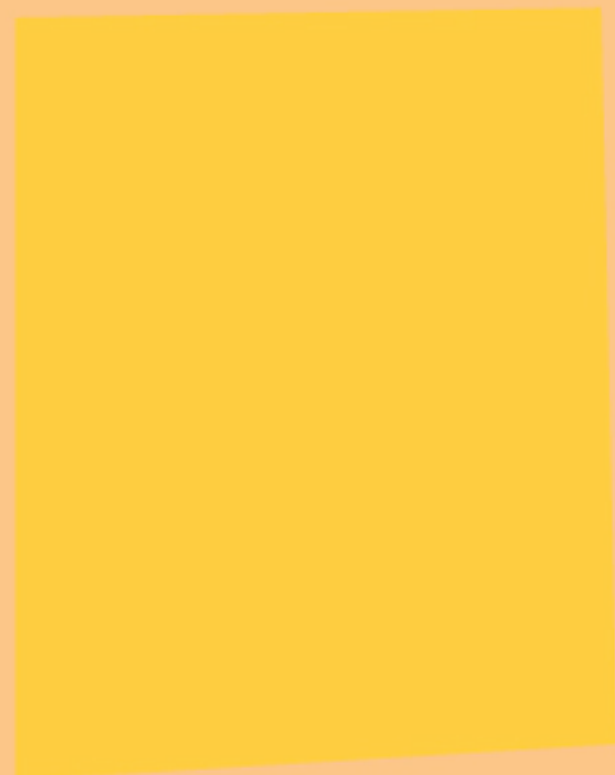
## COMMENT ÇA MARCHE ?

Une carte de France métropolitaine réalisée par Météo France signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures. Cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6h et à 16h.

L'information sera matérialisée selon un code couleur :



✦ Pas de vigilance particulière



- ✦ Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues.
- ✦ Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus (ex : mistral , orage d'été)
- ✦ Tenez-vous au courant des évolutions de la situation.



- ✦ Soyez très vigilants
- Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus
- ✦ Tenez-vous au courant des évolutions météorologiques
- ✦ Suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics



- ✦ Une vigilance absolue s'impose
- Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus
- ✦ Tenez-vous au courant des évolutions météorologiques
- ✦ Conformez-vous impérativement aux consignes de sécurité émis par les pouvoirs publics

# SYSTEMES D'ALERTE

L'alerte avertit la population de l'imminence d'un danger et permet à chacun de prendre les mesures de protection adaptées au risque.

## Code National d'Alerte (sirènes)

Ce code vise à informer en toutes circonstances, la population d'une menace grave ou d'un accident majeur. Le signal est diffusé sur le réseau national :

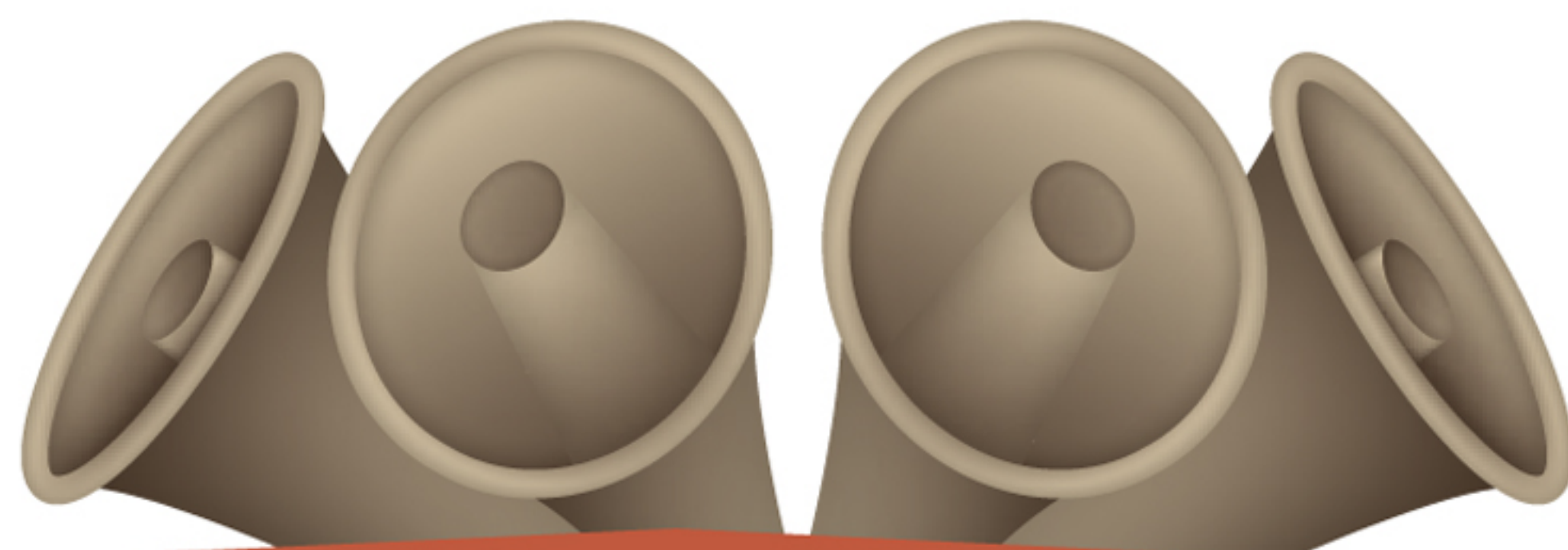
il avertit la population de la nécessité de s'abriter immédiatement dans un lieu protégé.

## Début d'alerte

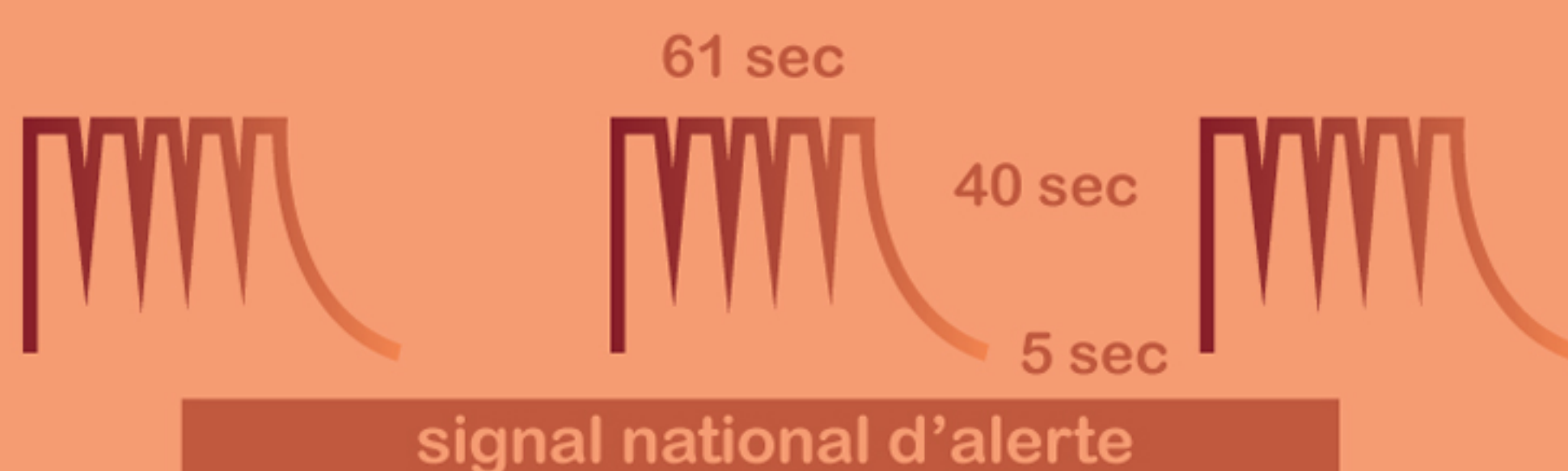
Ce signal émis par une sirène au son modulé, montant et descendant, comporte 3 séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparée par un silence de 5 secondes (arrêté du 23 mars 2007).

## Fin d'alerte

Elle est annoncée par un signal continu de 30 secondes



Pour écouter le son de la sirène d'alerte  
appeler le **0 800 427 366**  
(Numéro vert, appel gratuit depuis un poste)



signal national d'alerte

30 sec

signal de fin d'alerte

## RADIOS/MÉDIAS

Lors d'une alerte, les services de radio et de télévision autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection et les conduites à tenir pour la population.

Il est donc essentiel de disposer d'une radio à pile et d'écouter :

France Bleue Provence 103,6 FM, RMC 104.4 FM, radio sainte Baume 93.9 FM

## SITES INTERNET

• Carte de vigilance et prévisions météorologiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

Préfecture du Var [www.var.pref.gouv.fr](http://www.var.pref.gouv.fr)

Portail de la prévention des risques naturels du ministère chargé de l'écologie [www.prim.net](http://www.prim.net)

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) [www.sdis83.fr](http://www.sdis83.fr)

Institut National de Recherche et de Sécurité [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Centre d'Information pour la Prévention des Risques et la Protection l'Environnement  
[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Portail interministériel de prévention des risques majeurs  
[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, habituellement hors d'eau, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

Le risque inondation sur la commune est de deux types :

- **Débordement de plaine**

La rivière Le Caramy sort de son lit mineur lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue. Suite à des pluies violentes ou durables, l'augmentation du débit des cours d'eau peut être telle que ceux-ci peuvent gonfler au point de déborder de leur lit mineur, pour envahir des zones généralement de faible altitude et de faible pente (cours aval des rivières) : quartiers Les Cystes, la Burlière, Saint Jean et La Tour

- **Ruissellement urbain**

Évacuation du surplus d'eau par le système d'assainissement de la commune ou par la voirie. Le phénomène de crue apparaît lorsque des pluies abondantes surviennent.

Ce risque est donc important, notamment en zone urbaine

- **LOCALISATION**

La rivière concernée par la crue est Le Caramy. Sont exposées plusieurs zones, comme le secteur des Cystes et des Tambourins, ou encore la zone industrielle des Consacs à l'entrée de la ville.



## Avant la crue

Prévoir les gestes essentiels :

- + Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits dangereux
- + Couper l'électricité et le gaz
- + Garer les véhicules hors zone inondable
- + Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- + Disposer d'une radio à piles

## Pendant la crue

- + Prévoir les moyens d'évacuation et les gestes essentiels
- + S'informer de la monter des eaux par la radio ou au près de la mairie dès l'alerte :
- + Ne pas utiliser d'appareils électriques ( ascenseur, hi-fi, électroménagers )
- + Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons)
- + N'entreprendre une évacuation que si on en reçoit l'ordre des autorités
- + Ne pas s'engager sur une route inondée à pieds ou en voiture  
( lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris pas la crue )

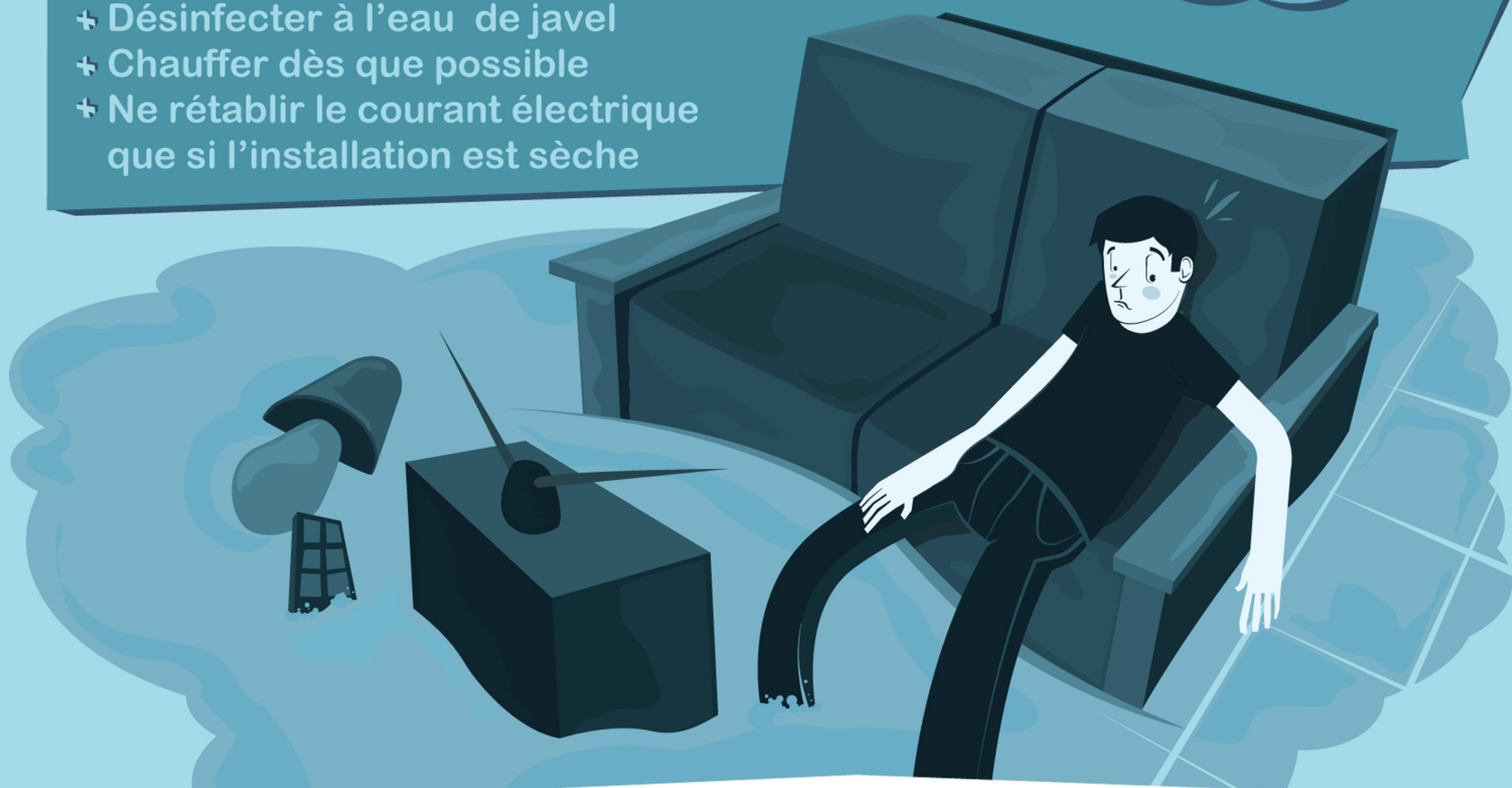
Vos enfants, en temps scolaire et péri-scolaire, sont pris en charge par la municipalité.

Attendez les consignes avant de vous déplacer !

## Après la crue

Dans la maison :

- + Aérer
- + Désinfecter à l'eau de javel
- + Chauffer dès que possible
- + Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche





Un feu de forêt est un sinistre qui se déclare ou se propage dans des forêts, des landes, des maquis ou des garrigues.

Les risques feux de forêts sont amplifiés par la sécheresse, un débroussaillage non réalisé, le vent et les difficultés d'accès.

## • Prévention

Les actions préventives s'adressent à la fois aux services généraux de gestion du risque, aux entrepreneurs et aux particuliers.

- Suivi quotidien des paramètres concourant à la formation des incendies (Indice Forêt Météo), permettant de déterminer des zones sensibles et en cas de crise de mobiliser les secours (Etat)
- Surveillance par le Comité Communal Feux de Forêts
- Aménagement de zones forestières DFCI (réseau de défense de la forêt contre l'incendie)
- Débroussaillage obligatoire chez les propriétaires avec terrain boisé -> débroussailler c'est se protéger

## • LOCALISATION

La commune de Brignoles est située au cœur d'un milieu forestier sensible à l'aléa « feux de forêt ». Le mistral, vent dominant sur le territoire, s'oriente d'Ouest en Est, favorisant ainsi la propagation des incendies dans cette direction.

Le secteur le plus sensible est plus particulièrement la zone périurbaine (quartier sud et quartier nord de Brignoles) .

## Avant l'incendie

- + Repérer les chemins d'évacuation
- + Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- + Vérifier l'état de fermeture des portes, volets et la toiture
- + Respecter les obligations légales de débroussaillage.

## Pendant l'incendie

- + Si on est témoin d'un départ de feu, informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible
- + Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- + A pieds, rechercher un écran (rocher, mur...)
- + Ne pas sortir de sa voiture

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- + Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- + Occulter les aérations avec des linges humides
- + Rentrer les tuyaux d'arrosage
- + Ouvrir les portails de votre propriété pour faciliter l'accès aux pompiers
- + Couper les alimentations en gaz et en électricité

## Après l'incendie

- + Éteindre les petits foyers résiduels
- + Faire l'inventaire des dommages
- + Préparer les dossiers d'assurances





Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

## Avant

- + Prévoir les équipements minimum
- S'informer en Mairie :
- + Des risques encourus
- + Des consignes de sauvegarde

## Pendant

S'informer :

- + Ecouter la radio, les premières consignes des autorités
- + En cas d'effondrement ou déboulement :
- + Ne pas revenir sur ses pas
- + Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- + Ne pas prendre l'ascenseur

## Après

S'informer :

- + Ecouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités
- + Informer les autorités de tout danger observé
- + Apporter une première aide aux voisins

Evaluer :

- + Les dégâts
- + Les points dangereux et s'en éloigner

### • LOCALISATION

La commune de Brignoles est exposée principalement au risque de retrait et gonflement des argiles autours des berges du Caramy et du Centre Ancien.



Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur.

## Pendant une secousse

Rester où l'on est :

- ✦ A l'intérieur, se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- ✦ A l'extérieur, ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, etc.)
- ✦ En voiture, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras
- ✦ Ne pas allumer de flamme

## Après une secousse

- ✦ Après la première secousse, se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses
- ✦ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- ✦ Vérifier l'eau, l'électricité, en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- ✦ S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée

### • LOCALISATION

L'ensemble de la commune de Brignoles se situe en zone sismique d'intensité faible (Zone II) .





Un risque industriel majeur se caractérise par un accident grave et rare se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences importantes pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement.

Les manifestations d'un accident industriel sont principalement : explosion, incendie et émanation toxique (de gaz ou de liquide).

## Avant

- S'informer sur l'existence ou non d'un risque
- Evaluer la vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques)

## Pendant

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte :

- 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)
- Si un nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner

### • LOCALISATION

Quelques Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont présentes sur le territoire mais aucune d'entre elles n'est classée "activité industrielle dangereuse"



# TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES



Le risque relatif au transport de matières dangereuses (TMD) correspond au transport de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

## Avant

- ✦ Savoir identifier un convoi de matières dangereuses, les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permet d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées

## Pendant

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- ✦ Protéger pour éviter un sur accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité
- ✦ Ne pas fumer
- ✦ Donner l'alerte aux sapeurs pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112)

## Après

En cas de fuite de produit :

- ✦ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver)
- ✦ Quitter la zone de l'accident, s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- ✦ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- ✦ Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

### • LOCALISATION

Ce risque par définition peut être localisé autours des principaux axes routiers et peut inclure la canalisation souterraine de gaz naturel qui parcourt la ville.



Ces événements climatiques sont rares dans notre région, mais provoquent de graves perturbations liées à deux causes : les structures et les équipements peuvent être inadaptés à de tels événements et la population y est peu habituée.

#### COMMENT AGIR ?

Lorsque Météo France émet des bulletins vigilance météo, largement relayés par les médias il est nécessaire :

##### AVANT L'EPISODE NEIGEUX

- ✦ D'être en mesure de rester chez vous et de vous déplacer le moins possible
- ✦ De prévoir des couvertures et un moyen de chauffage autre qu'électrique (le réseau électrique pouvant être coupé)

##### PENDANT L'EPISODE NEIGEUX

- ✦ Ne prenez pas la route
- ✦ Ne stationnez pas sous des lignes électriques ou sous un arbre
- ✦ Ne montez pas sur un toit
- ✦ Abritez-vous sous un toit solide et résistant
- ✦ Suivez les consignes des autorités diffusées par la radio ou haut-parleur mobile
- ✦ Ne vous exposez pas inutilement au froid

##### APRES L'EPISODE NEIGEUX

- ✦ Déneigez les abords de votre domicile
- ✦ Si vous êtes en voiture, ne reprenez la route qu'avec les équipements appropriés ou si les autorités le permettent







On entend par risque canicule, le risque de dégradation de santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures moyennes ; déshydratation, aggravation d'une maladie chronique ou coup de chaleur.

## COMMENT AGIR ?

- + Protégez-vous de la chaleur
- + Evitez les sorties et plus encore les activités physiques (sports, jardinage, bricolage....) aux heures les plus chaudes 12h00/16h00
- + Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau
- + Fermez les volets la journée et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- + Rafrâchissez-vous
- + Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches ou dans les lieux publics climatisés
- + Utilisez un brumisateur ou un gant pour vous rafraichir
- + Buvez et continuez à manger
- + N'hésitez pas à aider et à vous faire aider
- + Demandez de l'aide à un parent ou à un voisin en cas de besoin

### PLAN CANICULE

La ville recense les personnes âgées et isolées

**Déclarez-vous auprès du CCAS**



- ✓  Une boîte contenant les documents importants
- ✓  Une radio portable avec piles
- ✓  Des couvertures et des vêtements de rechange
- ✓  Une lampe de poche avec piles
- ✓  Une trousse à pharmacie et les médicaments urgents
- ✓  Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs...)
- ✓  Des bouteilles d'eau
- ✓  Des moyens de communication

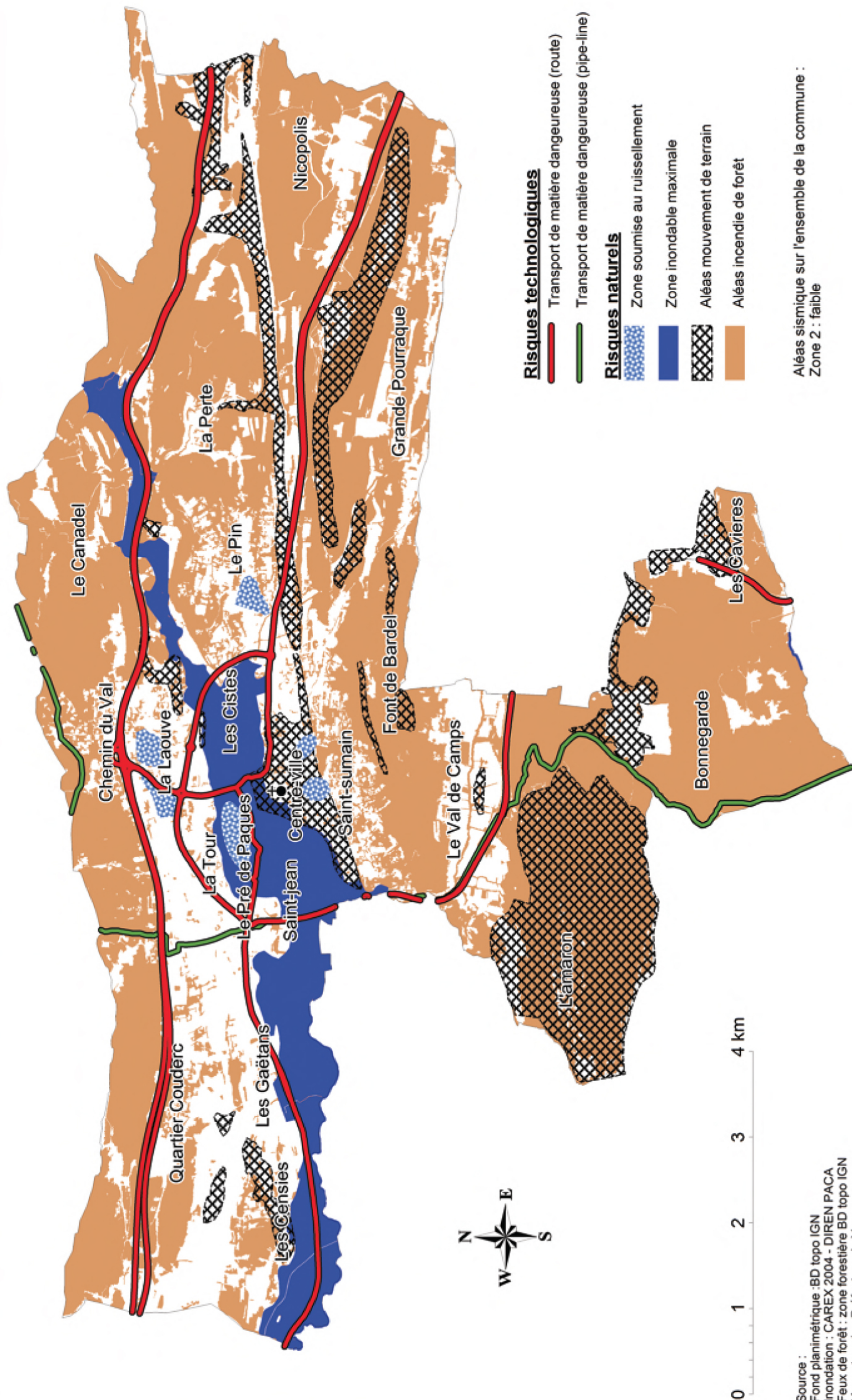
## INFORMATIONS UTILES

- + Pompiers : 18
- + SAMU : 15
- + Police secours : 17
- + Police Municipale : 04.98.05.10.40

Pour plus de renseignements s'informer auprès de la  
Direction du Développement Durable : 04.94.86.22.42

Site internet : [www.brignoles.fr](http://www.brignoles.fr)

# LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS



## Risques technologiques

- Transport de matière dangereuse (route)
- Transport de matière dangereuse (pipe-line)

## Risques naturels

- Zone soumise au ruissellement
- Zone inondable maximale
- Aléas mouvement de terrain
- Aléas incendie de forêt

Aléas sismique sur l'ensemble de la commune :  
Zone 2 : faible

Source :  
Fond planimétrique : BD topo IGN  
Inondation : CAREX 2004 - DIREN PACA  
Feux de forêt : zone forestière BD topo IGN  
Mouv. terrain : Préfecture du Var  
TMD : Pipe : GRTGAZ

**Allô Mairie Risques\***  
**04.94.86.22.23**

**Document à conserver**

Document téléchargeable  
sur [www.brignoles.fr](http://www.brignoles.fr)

\*le numéro risque est activé uniquement en période de crise

Document réalisé par la Direction du Développement Durable en collaboration  
avec le service Bureau d'Étude et le Service Communication de la Ville de Brignoles

